

Niederanven, le 28 novembre 2024

## AVIS AU PUBLIC

(3A/2024/4205/176)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **S+B INBAU Sarl.** a introduit auprès de l'inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à l'exploitation d'un palan de la marque **STURMERMASCHINEN SMBH, type ESW/800.**

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 28 novembre 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
Fréd Ternes



le secrétaire,  
Bob Scholtes

Niederanven, le 28 novembre 2024

## AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-24-1004)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'**Administration Communale de la Ville de Luxembourg** a adressé une demande d'autorisation portant sur le réaménagement des chemins forestiers en zone de protection des eaux souterraines à Niederanven à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 28 novembre 2024 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
Fréd Ternes



le secrétaire,  
Bob Scholtes